

**Réunion du Conseil d'Administration
du Mercredi 06 mars 2024 à 15h00**

Délibération n°2024-02B

Objet : Exercice 2023 – Budget Principal

Approbation Compte Administratif et Arrêt du Compte de Gestion
(Rectification erreur matérielle)

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. SAVELLI, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. LADEVEZE, M. CADAS, M. DURAND.

- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. SALAT représenté par M. LEFEBVRE ; M. FONTES représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY, M. CALAS.
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE.
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : M. ARSEGUÉL, Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2024-02 DU 06/03/2024 RECUE EN PREFECTURE LE 28/03/2024 (ERREUR MATERIELLE DE TRANSCRIPTION DE DONNEES CHIFFREES SANS MODIFICATION DES RESULTATS BUDGETAIRES 2023 CONFORMES AU COMPTE ADMINISTRATIF APPROUVE).

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil d'Administration doit :

- entendre, débattre et arrêter le Compte de Gestion 2023 du Comptable Public afférent au budget principal de l'établissement ;
- examiner et approuver le Compte Administratif 2023 afférent à ce même budget principal.

Après présentation des données financières en rapport avec la clôture de l'exercice 2023, pour le budget principal de l'établissement, l'approbation du Compte Administratif devant être réalisée en son absence, la Présidente se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur Patrick LEFEBVRE, 1^{er} Vice-président.

Le 1er Vice-président propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au Budget Principal, pour l'exercice 2023, comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	11 479 582,68€	Dépenses	761 236,88€
Recettes	11 485 013,08€	Recettes	247 744,28€
Résultat de l'exercice	5 430,40€	Résultat de l'exercice	-513 492,60€
Excédent reporté	4 122 005,10€	Déficit reporté	203 654,42€
Résultat global	4 127 435,50€	Résultat global	-309 838,18€

Après en avoir délibéré et après examen du Compte de Gestion, étude du Compte Administratif, vérification de la conformité des deux documents et débats, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en ce qui concerne le budget principal 2023 :

- d'approuver le Compte de Gestion 2023 établi par la Responsable de la Paierie Départementale,
- d'approuver les résultats 2023 et d'adopter le Compte Administratif 2023, qui est conforme au Compte de Gestion 2023 établi par la Responsable de la Paierie Départementale ;
- de donner mandat à la Présidente pour toute opération en lien avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,
le 06/03/2024



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ